

Unité de rattachement :	No : 2350	Nom : Éducation et formation spécialisées	Code CAFF :
-------------------------	-----------	---	-------------

Sigle : ASS4826	Espace réservé au Bureau des études Code CAFF confirmé :
Titre complet : <i>Intervention précoce et prévention</i>	
Titre abrégé :	
Crédits : 3	
Objectifs du cours :	Ce cours vise les objectifs suivants: sensibiliser la personne étudiante à la problématique de la prévention et de l'intervention précoce; lui permettre de se renseigner sur les divers programmes/services offerts aux populations à risque ou en difficulté; s'initier aux méthodes, techniques et procédés existants dans le domaine.
Sommaire du contenu :	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des concepts relatifs à la prévention et à l'intervention précoce. • État de la situation tant en Europe qu'en Amérique du Nord. • Analyse des principales modalités d'intervention: nature, particularités et visées. • Profil de formation des personnels. • Rôle des parents, intervenants, professionnels, associations bénévoles dans l'organisation des programmes/services à l'enfance et à la famille.
Compétences professionnelles en enseignement :	Compétences : 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 13
Modalités d'enseignement :	
Conditions d'accès :	
Cours concomitant(s) :	
Préalable(s) :	

Justifications et informations complémentaires

Réponses obligatoires

A. À quels besoins répond ce cours? Quels sont les éléments qui en justifient la création?

Ce cours existe déjà et il demeure nécessaire dans la refonte du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (7088 - nouveau code à déterminer). Seules les compétences du nouveau référentiel ont été ajoutées et de petits ajustements ont été apportés aux objectifs et au sommaire.

- B. Dans quel(s) programme(s) s'insère-t-il ? Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer).
- C. Ce cours constitue-t-il la modification en tout ou en partie d'un ou de plusieurs cours actuels du répertoire? Non Oui

Si oui : Quel(s) cours remplace-t-il? : Il remplace le ASS4825 Intervention précoce et prévention.

Dans quel(s) programme(s) le remplacement doit-il être effectué? (Cochez la situation qui s'applique.)

- Dans tous les programmes où le cours est offert.
- Seulement dans certains programmes. Énumérez ces programmes :

- D. À quelle fréquence prévoit-on offrir ce cours (nombre de groupes-cours par année et par trimestre)? 2 cours-groupes à l'hiver
- E. Dans quelle catégorie devrait se classer ce cours : magistral, atelier, technique, stage d'enseignement ou stage professionnel?

Magistral : indiquer le maximum pédagogique: 41.

- Atelier : indiquer le maximum pédagogique:
- Technique : veuillez indiquer le local particulier demandé _____
- Stage en enseignement
- Stage professionnel

Confirmation de la catégorie du cours par le Bureau des études :

- F. S'agit-il d'une activité dont l'évaluation se fera selon le type succès-échec?
Non Oui et la demande a été autorisée par la doyenne ou le doyen conformément au R5 (art.7.7) ou au R8 (art.9.6.1 i)
- G. S'il s'agit d'une activité de cycles supérieurs soumise à une évaluation par un jury, sera-t-elle évaluée par une mention (Excellent, Très bien, Bien, Échec)? Non Oui
- H. La création de ce cours implique-t-elle des ressources additionnelles (ressources humaines, incluant les auxiliaires d'enseignement, ou ressources matérielles et physiques)? Non Oui
- Si oui,** précisez les ressources qui sont requises :

Exigences de qualification pour l'enseignement (à titre indicatif) : en attente de JG

Diplôme

Détenir un doctorat dans le domaine de l'éducation, de la psychologie, de la santé ou de la psychoéducation.

Expérience

Avoir une expérience depuis les 5 dernières années d'au moins deux (2) ans en formation, en enseignement ou en intervention spécialisés auprès d'enfants en difficulté d'adaptation.

Et

Détenir une expertise en petite enfance.

Équivalence

Une maîtrise dans le domaine de l'éducation, de la psychologie, de la santé ou de la psychoéducation. ET Avoir une expérience depuis les cinq (5) dernières années d'au moins trois ans en formation, en enseignement ou en intervention spécialisées auprès d'enfants en difficulté d'adaptation.

Et

Détenir une expertise en petite enfance.

Signature de la direction du département

Date

Évaluation par la Faculté/École des coûts associés à ce cours

<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun coût
<input type="checkbox"/>	Coûts totaux évalués à : \$

S'il y a des coûts associés à ce cours :

<input type="checkbox"/>	Les coûts seront puisés à même l'enveloppe budgétaire de la Faculté/École.
<input type="checkbox"/>	Budget demandé (voir tableau joint)

Signature de la direction administrative de la Faculté/École

Date